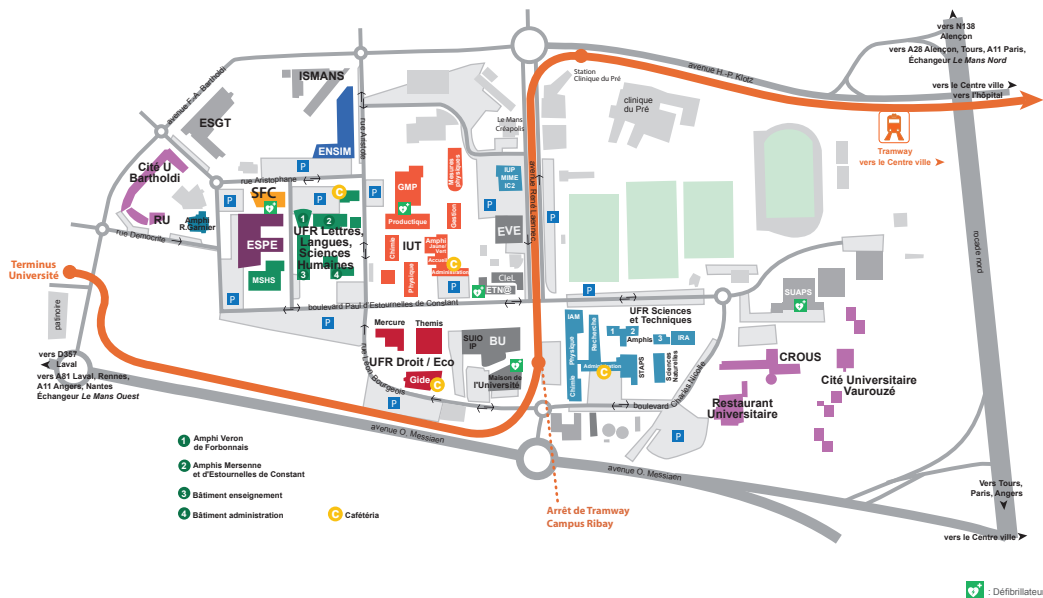


# LE DROIT SOUPLE DÉMASQUÉ

## Plan du campus universitaire du Mans



INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
contact : [colloque-ecodroit@univ-lemans.fr](mailto:colloque-ecodroit@univ-lemans.fr)

Université du Maine  
Avenue Olivier Messiaen 72085 - LE MANS cedex 9 FRANCE  
[www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr)



## Articulation des normes privées, publiques et internationales

### Vendredi 2 décembre 2016

9h30 - 18h00



Université du Maine,  
Faculté droit,  
sciences économiques et gestion  
Amphithéâtre Mercure

La faculté droit, sciences économiques et gestion de l'Université du Maine organise, sous l'égide des professeurs Sarah Cassella, Valérie Lasserre (co-directrices du laboratoire de recherche Themis-UM) et Benoît Lecourt, un colloque intitulé « Le droit souple démasqué, articulation des normes privées, publiques et internationales », qui aura lieu le 2 décembre 2016 à l'Université du Maine.

Le droit souple est aujourd'hui omniprésent, ce qui prouve son utilité. Mais il est opportun d'en avoir une approche critique. Il est, en effet, souvent présenté comme d'esprit démocratique, comme étant issu de la société civile, alors qu'il est fréquemment l'émanation d'experts qui travaillent sans subir de contrôle ou contre-pouvoir.

Deux questions fondamentales reviennent fréquemment : celle de la légitimité (comment et par qui est-il élaboré ?) et celle de l'efficacité du droit souple (quelle est son autorité et quels sont ses rapports avec le « droit dur » ?).

Plusieurs exemples tirés de normes publiques, privées, nationales ou internationales, permettent de démasquer les véritables sources et les réelles motivations du droit souple.

**9h30** : Accueil du Président de l'Université et du Doyen de la faculté droit, sciences économiques et gestion.  
Propos préliminaires  
Valérie Lasserre, Professeur à l'Université du Maine  
**Les règles de gouvernance publiques et privées**

**10h** : Michèle Grégoire, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Avocat à la Cour de cassation  
**Rapport introductif général**

## I - LE DROIT SOUPLE ET LES ETATS

*Sous la présidence de Sarah Cassella*

**10h30** : Brunessen Bertrand,  
Professeur à l'Université de Rennes 1  
**L'Union européenne et le droit souple**

**10h50** : David Sindres,  
Professeur à l'Université d'Angers  
**Le droit souple et le droit international privé**

Pause

**11h30** : Lucie Delabie,  
Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne  
**Les actes du G8 et du G20**

**11h50** : Anne-Thida Norodom,  
Professeur à l'Université de Rouen Normandie  
**La gouvernance de l'Internet**

**12h10** : Lucie Cluzel,  
Professeur à l'Université de Lorraine  
**Les Etats face aux agences de notation**

Discussion

## II - LE DROIT SOUPLE ET LES AFFAIRES

*Sous la présidence de Valérie Lasserre*

**14h30** : Benoit Lecourt,  
Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise  
**Le droit des sociétés et le droit souple : l'exemple des rémunérations des dirigeants sociaux**

**14h50** : Thierry Bonneau,  
Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

**La gouvernance technicienne des marchés financiers**

**15h10** : Pierre-Grégoire Marly,  
Professeur à l'Université du Maine  
**Les autorités de régulation en droit des assurances**

Discussion et pause

## III - LE DROIT SOUPLE ET LE CONTENTIEUX

*Sous la présidence de Benoît Lecourt*

**16h00** : Sarah Cassella,  
Professeur à l'Université du Maine  
**L'expertise dans le contentieux international**

**16h20** : Rana Chaaban,  
Maître de conférences à l'Université du Maine  
**Les dérives de la soft law dans l'arbitrage commercial international**

**16h40** : Arnaud de Nanteuil,  
Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

**Le droit souple et les règles de déontologie applicables aux arbitres dans l'arbitrage transnational**

Discussion

**17h30** : Marie-Anne Frison-Roche,  
Professeur à Sciences Po Paris  
**Rapport de synthèse et libres propos conclusifs**